



MAPS

Méthodologie d'évaluation des
systèmes de passation des marchés

Conditions pour obtenir le Sceau d'Approbation MAPS

2021

Dernière version : Avril 2022



Introduction

La Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation de marchés (MAPS) met l'accent sur un processus d'assurance qualité solide, afin de garantir que toutes les évaluations examinées et approuvées par le Groupe technique consultatif de l'évaluation (GTCE) et le Secrétariat de la MAPS sont conformes à la méthodologie et fournissent des informations utiles à toutes les parties prenantes sur le système de passation des marchés de la juridiction évaluée. Les évaluations doivent démontrer une évaluation impartiale et objective suivant les étapes de la méthodologie.



Le processus d'assurance de la qualité de la MAPS comprend un examen de fond par le GTCE suivi d'un examen méthodologique effectué par le Secrétariat de la MAPS. Suivant les étapes décrites dans le modèle 2 de la [méthodologie](#), l'institution chef de file (ou autorité nationale en cas d'auto-évaluation) doit envoyer le rapport final et ses annexes, ainsi que la liste de vérification : contrôle qualité de conformité (modèle 11) au Secrétariat de la MAPS.

Ce document fournit une brève explication des exigences que le Secrétariat de la MAPS examine pour chaque évaluation afin d'accorder le Sceau d'Approbaton MAPS. Ces exigences s'inspirent du [PEFA Check 2018](#) créé par le Secrétariat PEFA.

Critères de la révision méthodologique

Afin d'accorder le Sceau d'Approbaton MAPS, le Secrétariat de la MAPS examinera que chacun des dix critères d'évaluation suivants ont été respectés dans le cadre de l'évaluation. Compte tenu du fait qu'il y a eu des évaluations effectuées avant le début des opérations du Secrétariat de la MAPS, pour les évaluations dont des étapes ont été terminées avant le 1er janvier 2021, le Secrétariat de la MAPS examinera une version modifiée de certains de ces critères (*en italique*).

1. Un Comité de Pilotage de l'Évaluation a été mis en place.
Pour les évaluations initiées avant le 1er janvier 2021 : Un groupe d'intervenants du pays a apporté sa contribution au rapport.
2. Le projet de note conceptuelle a été communiqué au GTCE et au Secrétariat de la MAPS pour commentaires.
Pour les évaluations initiées avant le 1er janvier 2021 : Ce critère ne sera pas revu.
3. La version finale de la note conceptuelle a été partagée avec le GTCE et le Secrétariat de la MAPS et décrit les principales informations incluses dans le modèle de note conceptuelle de la MAPS.
Pour les évaluations initiées avant le 1er janvier 2021 : La note conceptuelle a été rédigée avec les objectifs et les portées de l'évaluation.
4. Le rapport comprend une section sur le contexte du pays et tous les piliers et indicateurs ont été évalués (points forts, faiblesses, lacunes, recommandations et drapeaux rouges), en suivant l'approche en trois étapes décrite dans la méthodologie, démontrant une analyse complète basée



sur des preuves provenant de sources pertinentes et des contributions de multiples parties prenantes.

5. Au moins 47 indicateurs subsidiaires (85 % du total) ont été évalués.
6. Au moins 13 des indicateurs quantitatifs minimaux (85 % du total) ont été calculés, si des informations ont été disponibles à cette fin.
7. Un exercice de validation a été mené avec les parties prenantes du pays.
8. Le rapport MAPS complet a été soumis au GTCE pour commentaires.
Pour les évaluations terminées avant le 1er janvier 2021 : Le rapport MAPS complet a été soumis à des institutions externes (à l'extérieur du pays) aux fins d'examen et de commentaires.
9. L'équipe d'évaluation a préparé un rapport MAPS révisé joint une matrice avec les commentaires du GTCE et leurs réponses pour démontrer comment ils ont été pris en compte.
Pour les évaluations terminées avant le 1er janvier 2021 : L'équipe d'évaluation a préparé un rapport révisé du MAPS après avoir examiné les commentaires des évaluateurs.
10. Le GTCE exprime sa non-objection au rapport révisé.
Pour les évaluations terminées avant le 1er janvier 2021 : Les examinateurs expriment leur non-objection, ou il y a des preuves amples que les commentaires ont été pris en compte dans le rapport révisé.

